

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 février 2014

Le 1^{er} vice-président, M. Maurizio Di Felice, remplace le président M. Moritz de Hadeln, excusé pour cause de maladie. Il ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 66 Conseillers et Conseillères.

7 personnes sont excusées (Mme Charlotte Gabriel et MM. Yves Clerc, Martial Cosandier, Moritz de Hadeln, Manfred Schumacher, Marc-Antoine Senn, Patrick Uebelhart).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le 1^{er} vice-président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 19 décembre 2013 après le retrait par la Municipalité du préavis N°58 et l'ajout des points 12 et 13: Nominations d'un membre à la Commission des finances et à la Commission de Gestion. Ainsi la numérotation a été modifiée.

Le bureau a reçu deux postulats et une interpellation.

Postulat de M. Georges Grandjean relatif au Plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».

Postulat de M. Evan Lock «TUG».

Le 1^{er} vice-président demande aux auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ces derniers répondent par l'affirmative, les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

Interpellation de M. Michel Girardet «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Le 1^{er} vice-président demande à M. Girardet s'il désire développer son interpellation séance tenante, celui-ci répond par l'affirmative.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 1 Conseillère.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 44** relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif «En Bord» et la rénovation de la buvette du FC Gland.
7. **Préavis municipal N° 55** relatif à la réorganisation des Etablissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS).
8. **Préavis municipal N° 56** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

Préavis avec décision en un seul débat

9. **Préavis municipal N° 57** relatif à l'adhésion de la commune de Gland à l'Association SDIS Gland-Serine.

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Valérie Cornaz-Rovelli intitulé «Stationnement vélos et Vélo-station».
11. Réponse municipale à l'interpellation de Mme Régina Bovet concernant un jardin éducatif.
12. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
13. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.
14. Postulat de M. Georges Grandjean relatif au Plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».
15. Postulat de M. Evan Lock «TUG».
16. Interpellation de M. Michel Girardet «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».

Divers

17. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de 1 Conseillère

M. Bachelard au nom du GdG, présente Mme Natacha Bello, remplaçant M. Patrick Vallat, démissionnaire. Mme Bello habite à Gland dès sa naissance en 1993. Actuellement aux études à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne, elle souhaite devenir enseignante pour les degrés 5 à 8 HarmoS. Mme Bello apprécie le sport, tout particulièrement le judo. Ancienne compétitrice, elle a remporté le mérite sportif de Gland en 2009. Suite à des discussions intéressantes lors de la réception des jeunes citoyens, elle a décidé de se lancer dans la politique de notre commune. Depuis trois mois au GdG, c'est avec grand intérêt qu'elle s'intéresse au devenir de sa ville. Merci de lui réserver bon accueil.

Le 1^{er} vice-président invite Mme Bello à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le 1^{er} vice-président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

Avec l'arrivée de M. Olivier Moulin, le nombre des Conseillers présents passe à 68.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 décembre 2013.

Le 1^{er} vice-président signale une erreur, page 14, point 13: Rapport intermédiaire d'activité de la Commission de gestion: le rapporteur est M. Marandola et non M. Ghedira comme indiqué, merci de corriger.

- La discussion est ouverte.
- Mme Girod: page 7, Communication municipale, Etablissement primaire: la Fête du Chêne aura lieu le 3 juillet et non le 4 comme indiqué, merci de prendre note.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013.

4. Communications du Bureau

Le 1^{er} vice-président précise que les communications ont été préparées par le président du Conseil, lequel excuse son absence de ce soir, puis il en donne lecture en son nom:

- Le 9 janvier, le président a pris l'initiative d'inviter les responsables des groupes du Conseil à une rencontre informelle et conviviale, sans ordre du jour, pour trois lundis successifs au Carnotzet du Conseil. Malheureusement, ces rendez-vous coïncidaient avec les réunions de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Malgré la présence signalée de membres de la Municipalité, voire éventuellement de M. le Syndic, ces rendez-vous ont finalement dû être annulés faute de participants.
- Le 12 janvier, reçu un courriel de M. Rasul Mawjee annonçant sa démission de la Commission des finances pour le 31 janvier 2014. Il continuera à siéger au Conseil communal et au Réseau d'Accueil des Toblerones. Cette communication fut confirmée par écrit le 5 février et lecture en est faite.
- Le 13 janvier, le Secrétariat municipal communique que le Règlement du Conseil communal de Gland a été approuvé par le Canton suite à un avis publié dans la Feuille des avis officiels, le 10 janvier. Le nouveau Règlement est donc applicable dès ce jour. Parmi les nombreuses dispositions, nous attirons notamment l'attention des Conseillères et Conseillers sur l'obligation de transmettre les textes de toute motion, postulat ou interpellation au président et au secrétariat du Conseil au moins 24 heures avant le début de chaque séance du Conseil - cas d'urgence réservés, et de remettre au moins 10 jours avant chaque séance les rapports signés des Commissions. En outre, le nouveau Règlement permet dorénavant à un membre de la Commission de gestion d'être également membre d'une Commission technique.
- Le 17 janvier, Mme Jeannette Weber communique au Bureau que le groupe PLR la présentera pour remplacer M. R. Mawjee à la Commission des finances et M. Marek Swierkosz la remplacera à la Commission de gestion.
- Le 2 février, reçu de Mme Anne Kaufmann sa lettre de démission en tant que secrétaire suppléante du Bureau du Conseil communal, avec effet au 30 avril 2014. Lecture en est faite.

Le président et le secrétariat du Conseil font appel aux responsables des groupes et à tous les membres du Conseil, dans l'espoir que l'un ou l'autre d'entre vous ou de vos connaissances soit disponible comme candidat ou candidate au poste de secrétaire suppléant dès le 1^{er} mai. Merci de donner suite à cet appel et de communiquer au plus tard avant la fin février. Un cahier des charges pour ce poste est disponible auprès de la secrétaire.

- Le 9 février, le Bureau présidé par le 1^{er} vice-président, remplaçant le président malade, a procédé au dépouillement des trois objets fédéraux soumis aux électeurs. Notre Commune fut la première ville du Canton à communiquer ses résultats à la Préfecture.

Sur les 6'166 électeurs inscrits, plus de 56% ont voté.

Infrastructure ferroviaire: L'objet a été accepté par 2'422 électeurs contre 950, 81 bulletins blancs et 3 nuls, soit accepté par 71,8% des bulletins valables.

Assurance-maladie et avortement: L'objet a été refusé par 3'058 électeurs contre 384, 24 bulletins blancs et 4 nuls, soit refusé par 88,8% des bulletins valables.

Immigration de masse: L'objet a été refusé par 2'034 électeurs contre 1'360, 68 bulletins blancs et 7 nuls, soit refusé par 59,9% des bulletins valables.

- Le 10 février, le Bureau présidé par le 1^{er} vice-président, a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil du 20 mars 2014.
- Le 11 février, l'Administration communale communique que le nouveau site internet de la Ville de Gland est en service, à l'adresse inchangée: www.gland.ch. Vous trouverez, sous Gland officiel/Conseil communal tous les documents utiles (ordres du jour, préavis, rapports de Commissions ainsi que le nouveau Règlement du Conseil communal). Comme chacun l'aura constaté, ce nouveau site est pour l'instant encore en construction.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegnny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** engagements: 1er janvier 2014, Mmes Emmanuelle Grandjean, Chef de Service au SIE et Patrizia Zorzi, collaboratrice au Contrôle des habitants; 1^{er} février: M. José Manuel Sanchez Parada, dessinateur-architecte et responsable de la police des constructions au sein du SBU. Auxiliaires: 1^{er} janvier 2014, M. Manuel Christen, auxiliaire-concierge; Mme Karyn Castellone, patrouilleuse scolaire; au Théâtre, Mme Florie Huet, MM. Cédric Prost et Guillaume Ducret. 31 décembre 2013, départs de M. Michel Simoes et de Mme Rosa Riccio, tous deux patrouilleurs scolaires. Actuellement sont en postulations: un-e Chef de service Jeunesse, suite à la création d'un Service à la jeunesse, entrée en fonction prévue pour le 1^{er} mai ou date à convenir; un-e apprenti-e employé de commerce voie élargie, entrée début août 2014. Recherches d'un webmaster avec contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014 et de jeunes gens et jeunes filles pour le nettoyage des locaux scolaires pendant l'été.

- **Divers:** le site internet a mis du temps pour arriver, car contrairement au site précédent, il a fallu tenter de répondre à la nouvelle Loi sur la Communication, c'est-à-dire que la gouvernance municipale doit se faire de manière transparente. Les habitants ont droit d'obtenir tout une série d'informations qui n'étaient pas forcément divulguées avant, aujourd'hui, c'est une obligation. C'est un plaisir de découvrir ce site contenant plus de 600 pages. Merci de signaler d'éventuelles erreurs et il reste quelques éléments encore en constitution.

La Municipalité a décidé de rencontrer la presse avant chaque Conseil communal; cela permet de donner des informations par rapport aux préavis en cours ou nouveaux, avoir des discussions sur des projets précis et des questions que la presse peut se poser sur la gestion municipale. La presse a été très intéressée et elle en est remerciée. La Municipalité se réjouit de continuer dans cette façon de procéder. La réponse municipale à l'interpellation de Mme R. Bovet est déposée sur les tables.

Concernant le Règlement du Conseil communal, il reste encore quelques contrôles à faire avant de le soumettre à l'imprimerie et l'avoir probablement pour le prochain Conseil dans un format ressemblant au précédent.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Déchèterie:** les macarons 2014 seront distribués dès la fin de la semaine prochaine. Ce retard est dû, mea culpa, à quelques petits problèmes qui ont malheureusement décalé la mise en œuvre prévue pour la fin de l'année 2013. Des mesures ont été prises afin que cela ne se renouvelle pas.

- **Station de contrôle de la qualité de l'air:** faisant suite à la demande du Conseil communal lors de l'étude de la réponse au postulat de M. de Hadeln "relatif à la qualité de l'air que nous respirons", un courrier avait été adressé au Service cantonal concerné; ce dernier y a répondu favorablement, ceci malgré qu'à plusieurs reprises il avait dit que ce n'était pas possible car cette station unique était déjà utilisée sur 2 autres grands projets. Dès lors, une station mobile de mesure de la qualité de l'air a été aménagée sur le parking des Tuillières par la Direction générale de l'environnement (DGE), elle est en

fonction depuis le 1^{er} février. Des capteurs ont aussi été placés aux endroits stratégiques de la commune de manière à obtenir des points de mesure en relation avec les demandes de la Commission. La durée de cette campagne sera d'une année environ et les résultats seront transmis à la Municipalité par la DGE.

- **Route:** le projet de giratoire Rte de Suisse-avenue du Mont-Blanc est à l'enquête publique depuis le 13 janvier 2014. A l'issue de cette phase et après discussions avec les éventuels opposants, la Municipalité préparera un préavis qui sera prochainement soumis au Conseil.

- **Informations sur divers dossiers:** préavis N° 90 relatif à la réalisation des infrastructures routières "Communet-Borgeaud": une séance de planification des travaux notamment pour le pont sur l'autoroute est prévue à la fin du mois avec l'OFROU.

Préavis N° 86 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et communales: le dossier a été envoyé au Conseil d'Etat pour approbation finale. Un appel d'offres a été lancé concernant les prestations d'ingénieurs civils, relatif à la concrétisation du projet sur l'étude de réaménagement du Vieux-Bourg.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Sport:** la patinoire itinérante arrive bientôt à la fin de sa 4^e saison et la Municipalité a déjà rencontré à plusieurs reprises des responsables afin d'étudier la suite à donner pour ces prochaines années; les décisions seront prises dans les semaines à venir. La surface de glace, cette année, a été augmentée passant de 425 à 520 m, ce qui a été bénéfique. Les recettes de location des patins ont augmenté de 10%, de même que celles de la buvette, 10%.

"La Suisse bouge": le duel se déroulera entre les villes Gland et Nyon un jour de la première semaine de mai au Centre sportif de 17 à 20h. Le but est d'avoir un maximum de personnes participant à diverses activités. Le nombre de minutes de sport est additionné avec un coefficient de 2 par rapport à la ville de Nyon. Des informations complémentaires seront données lors du prochain Conseil.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Logements, mise en location des appartements de l'Immeuble B2-4 à Eikenott:** les appartements protégés et à loyer abordable devraient être disponibles dès le début juin 2014, selon les dernières discussions avec la Mobilière Suisse Asset Management. Une commission composée de représentants de la Régie Braun, du CMS et de la commune gérera l'attribution des appartements protégés concernant les personnes en âge AVS ou à mobilité réduite et habitant Gland depuis 3 ans minimum. Actuellement, nous mettons en place la structure d'encadrement sécurisé. En ce qui concerne les appartements à loyer abordable pour des familles habitant ou travaillant à Gland depuis 3 ans minimum, la commission sera composée de représentant de la Régie Braun et de la commune. Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire au service du logement.

- **Culture:** la fête multiculturelle aura lieu le 14 septembre et le Portugal sera à l'honneur. La Commission d'intégration a choisi de présenter un projet d'intégration en lien avec la fête, comme l'an dernier. Il a été décidé de travailler avec la bibliothèque et de proposer l'après-midi du 10 septembre une animation avec une conteuse qui proposera des contes en différentes langues. Ce sera aussi l'occasion de mettre en évidence le choix de livres pour enfants en langues étrangères. Le 20 février, Grand-Champ accueillera le groupe "Aliose". Dès 19 h00, soirée afterwork au Foyer, avec grignotage et surprise musicale, puis dès 20h30, concert au théâtre. Comme pour le concert de Maria Mettral l'accent est mis sur la proximité avec les artistes et une ambiance intimiste. Le groupe "Aliose" a remporté de nombreux prix ces derniers temps et est issu de la région. Des flyers sont sur les tables et il est possible de réserver les places sur la billetterie du nouveau site internet. Dès le 12 mars, Grand-Champ refait son cinéma. Dorénavant, une fois par mois, le mercredi, il y aura possibilité de se faire une toile. La programmation fera la part belle aux films qui ont marqué le 7^e art. Il sera proposer également une fois ou l'autre le mercredi après-midi une programmation destinée au jeune public et tout cela à des prix en-dessous de Fr. 10.-

Dès le 17 février, l'artiste Angelo Garbo exposera ses œuvres au Foyer de Grand-Champ. Il est né en Sicile en 1965, et très tôt, il est passionné par le dessin et les beaux-arts. En 1973, avec sa famille, il rejoint son père résidant en Suisse. En 1997, il se lance dans la peinture à huile, puis l'acrylique. Tout d'abord, il se recherche dans la peinture figurative naïve, pour ensuite rejoindre l'art contemporain. Il aime mettre en scène les célébrités en leur rendant hommage et commence à exposer ses peintures contemporaines seulement fin 2011 dans différentes galeries vaudoises et genevoises.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Subventions communales:** la Municipalité a décidé de modifier un peu les subventions pour essayer de les diversifier au maximum: diminution sur les panneaux solaires ou photovoltaïques en faveur d'une action du 1^{er} mars au 31 août concernant les appareils ménagers A3+, peu consommateurs d'énergie. Dans le cadre de Cité de l'énergie, la Municipalité désire toucher les propriétaires d'anciens bâtiments en faisant un gros effort sur l'isolation des bâtiments, sur le changement des fenêtres et des chauffages, en doublant la subvention cantonale. Les fenêtres doivent avoir une haute qualité, 0,7 de coefficient, ce qui correspond à un triple vitrage, la subvention se situe entre Fr. 80.- et Fr. 90.- le m², ce qui est intéressant. Le site internet de la commune renseigne à ce sujet.
- **Préavis 34:** réfection des résines de Grand-Champ et détection incendie est clos. Sur les Fr. 123'000.- accordé par le Conseil, il reste un solde positif de Fr. 703.-.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Centre aéré:** Le Centre aéré sera à nouveau organisé durant les 7 semaines des vacances d'été, sauf le 1^{er} août, pour les enfants de la 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS de Gland, Montoly, de 8h30 à 18h00. Les inscriptions seront ouvertes dès le 1^{er} mars auprès du service parascolaire ou sur le site internet.
- **Restaurant scolaire - DSR:** suite à la communication «Pizza» donnée lors du dernier Conseil et après discussions entre l'Etablissement scolaire, le DSR et la commune, un arrangement a été trouvé. Il s'agit d'une offre pizza confectionnée tous les jours par le restaurateur. Pour le même prix que le menu, Fr. 7.-, les élèves ont accès au buffet salade. Elles devront être commandées à l'avance au restaurant. Une boîte aux lettres est mise à disposition pour les élèves des Tuillières afin qu'ils puissent s'inscrire en remplissant un coupon. Ils pourront également commander les sandwiches par ce moyen. Le DSR a prévu, dès le 3 mars, 4 animations portant chacune sur un thème particulier: l'importance du petit déjeuner, l'équilibre alimentaire, la malbouffe et la gestion des déchets générés par l'alimentation. Le but de cette nouvelle offre est d'inciter les élèves à acheter sur place et à consommer ce qui est fait par le restaurateur. Tout ce qui sera acheté à l'extérieur ne pourra plus être consommé au restaurant, ceci dès le 3 mars. Les pique-niques ou repas emmenés de la maison restent, par contre, autorisés. Une information sera faite dans le courant de la semaine prochaine par le biais des agendas.
- **Conseil d'Etablissement:** prochaine séance, le 17 février à 20h00.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Transports publics:** la Municipalité a accepté la proposition de décision du groupe de travail de la Commission des transports du Conseil régional concernant les lignes de bus des bassins versants Prangins et Rolle, dont nous faisons partie. Les lignes de bus nous concernant sont les lignes 835 et 836 reliant Gland à Rolle, l'une par le haut, l'autre par le bas; la ligne 830 (Gland - Begnins - St-George) pour lesquelles les expérimentations mises en place de cadences à la ½ heure aux heures de pointes du matin et du soir sont maintenues une année supplémentaire. La ligne 817 rejoignant Nyon par Prangins fera l'objet d'une étude spécifique qui décidera de son maintien ou non.
- **Naturalisation facilitée:** accordée à Mmes Astrid Balmas et Cindie Gomes dos Santos.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 44 relatif à une demande de crédit pour:

- la réfection de l'enveloppe extérieure des vestiaires
- la rénovation de la buvette du FC Gland du Centre sportif «En Bord»

- M. Carpentier, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux et la constatation de la Commission, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit d'abord le dernier paragraphe de la page 3, puis les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- Le 1^{er} vice-président constate tout d'abord que les deux rapports mentionnent le chiffre d'un crédit différent: la Commission technique, Fr. 1'325'000.-, la Commission des finances, Fr. 1'322'400 Fr. Mais en tout état de cause, l'un accorde le crédit tandis que l'autre le refuse.
- La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission technique.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des finances.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote: 15 Conseillers acceptent les conclusions du rapport de la Commission technique. 37 Conseillers acceptent les conclusions de la Commission des finances. 12 Conseillers s'abstiennent.

Décision

Par 37 non, 15 oui, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le préavis N° 44 relatif à la demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure des vestiaires, la rénovation de la buvette du FC Gland du Centre sportif «En Bord», soit:

- de refuser d'accorder le crédit de Fr. 1'325'000.- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'325'000.- et de ne pas prélever la somme de Fr. 350'000.- dans le fonds amélioration énergétique.*

- M. Calabrese: pense qu'il n'est pas possible de voter sur les rapports de l'une ou l'autre des Commissions, mais bien pour ou contre un préavis. Certains Conseillers sont un peu déroutés par le déroulement; la discussion générale n'ayant pas été ouverte, à son avis.
- Le 1^{er} vice-président précise que la discussion a bien été ouverte, il est appuyé en cela par d'autres Conseillers.

7. Préavis municipal N° 55 relatif à la réorganisation des Etablissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS).

- Mme Corbaz remplaçant le rapporteur de la Commission technique, lit les souhaits, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Th. Genoud: il est vrai que ce ne sont que des estimatifs sur la base de devis et prix ayant déjà été utilisés sur la commune; il est évident que pour ces travaux, il y aura une mise en concurrence des entreprises avec les meilleurs rapports qualité/prix. Le Conseil sera tenu au courant à mesure de l'avancement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 55 relatif à la réorganisation des Etablissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS), soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 680'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 680'000.-*

8. Préavis municipal N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF.

• M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit tout d'abord le paragraphe intitulé "Quelles influences pour les finances communales si le projet n'est pas pris dans la liste A du programme de trafic d'agglomération de la Confédération?", puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

• M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 475'200.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 475'200.-*

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

9. Préavis municipal N° 57 relatif à l'adhésion de la commune de Gland à l'Association SDIS Gland-Serine.

• M. Davoine, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Davoine: précise qu'il faut voter ces statuts en bloc, c'est tout ou rien. Il n'y a aucun intérêt à le faire chapitre par chapitre, car ils ne peuvent être ni amendés, ni changés, ni modifiés, ni suppressions.
- M. Creteigny: confirme; il n'y a aucune possibilité de modifier quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle une Commission a déjà travaillé en avance sur le projet avant de pouvoir présenter le préavis. Les dispositions statutaires ont été présentées à l'ensemble des Municipalités avec là, la possibilité de modifications et celles demandées et acceptables ont donc déjà été réalisées.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 57 relatif à l'adhésion de la commune de Gland à l'Association SDIS Gland-Serine, soit:

- d'adhérer à l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Gland-Serine;*
- d'adopter les statuts de l'Association intercommunale SDIS Gland-Serine;*

AUTRES OBJETS

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Valérie Cornaz-Rovelli intitulé «Stationnement vélos et Vélo-station».

- M. Tacheron, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Cornaz-Rovelli intitulé «Stationnement vélos et Vélo-station».

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Régina Bovet concernant un jardin éducatif.

- Le 1^{er} vice-président demande à Mme R. Bovet si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme R. Bovet: remercie la Municipalité pour sa réponse. L'Association jardin éducatif a eu le plaisir de rencontrer M. le Syndic et l'en remercie. Les échanges ont été riches et de bonne qualité, toutefois, elle regrette une réponse négative à ce projet pour une ville qui se dit label "Cité de l'énergie". Elle accepte cette réponse pour l'instant.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

- En remplacement de M. Rasul Mawjee, démissionnaire, M. Gander au nom du PLR présente la candidature de Mme Jeannette Weber.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

A l'unanimité, Mme Weber est élue à la Commission des finances.

13. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.

- En remplacement de Mme Jeannette Weber, nommée à la Commission des finances, Mme Weber au nom du PLR présente la candidature de M. Marek Swierkosz.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

A l'unanimité, M. Swierkosz est élu à la Commission de gestion.

14. Postulat de M. Georges Grandjean relatif au Plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».

- Le 1^{er} vice-président passe la parole à M. Georges Grandjean pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

15. Postulat de M. Evan Lock «TUG»

- Le 1^{er} vice-président passe la parole à M. Evan Lock pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun non, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Interpellation de M. Michel Girardet, intitulée «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».

- Le 1^{er} vice-président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son interpellation.
- Le 1^{er} vice-président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatement.
- M. Cretegny: la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

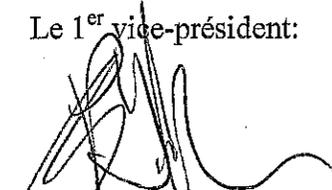
17. Divers + propositions individuelles.

- M. Marandola: revient sur le rapport intermédiaire de la Commission de gestion de 2011 où les membres avaient travaillé sur le désormais ancien site internet. La Commission avait pu rencontrer le représentant de la Municipalité, M. Paccaud, et émettre quelques recommandations et vœux. Il avait été promis de passer par un préavis dans des délais assez brefs, hors il constate ce soir, avec étonnement, que les Conseillers ont reçu simplement un mail les informant qu'il y avait un nouveau site. Il regrette de ne pas avoir été intégré dans le processus de décision et de conception du nouveau site.
- M. Cretegny: entend ces regrets tardifs, mais la Municipalité a quand même annoncé depuis quelques temps au Conseil que l'on travaillait sur ce site. Des sommes étaient portées au budget et si elles sont portées au budget 2013 pour la réalisation du site et qu'il n'y a pas de préavis au 31 décembre 2013, c'est bien qu'elles sont en train d'être dépensées et que l'on va au-devant d'un produit fini. Le représentant de la Municipalité ne peut pas engager la Municipalité concernant un préavis. La Municipalité a choisi cette autre façon de travailler et encourage les Conseillers à visiter le site.
- M. Lock: s'inquiète de l'état de la Place de la gare: 5 luminaires ne fonctionnent pas, les 2 bornes volées n'ont pas été remplacées, les 2 fontaines à eau disparues, le couvert de l'arrêt de bus a une fuite et les ellipses sont dans un état lamentable.
- M. Th. Genoud: les ellipses n'ont pas eu le temps d'être peintes avant l'arrivée de l'hiver, mais un contrat d'entretien est prévu. Il faut savoir que le bois naturel, à l'origine, ne devait pas être peint; il fallait le laisser ainsi selon le fournisseur. Il est vrai qu'un coup de peinture tous les 2 ans risque d'améliorer l'apparence. Le personnel communal fait des contrôles et on va être vigilant concernant cette Place de la gare.
- M. Davoine: s'inquiète de l'absence de l'horloge au Collège de Mauverney.
- M. Th. Genoud: le même problème se pose aussi au Centre sportif, on essaie de réparer et il faut un certain temps pour le faire. On est tributaire des entreprises qui ont mis en place ces installations et viennent quand même plusieurs fois par année pour réparer. Il sera fait en sorte que cela joue prochainement.
- M. Brauch: confirme que l'horloge de Mauverney a été vandalisée. Elle est en réparation à l'usine et une protection sera mise par-dessus.
- Mme Wahlen: remercie les gens de la déchèterie pour leur gentillesse et leur serviabilité.
- M. Fargeon: transmettra aux personnes intéressées.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président donne rendez-vous au 20 mars 2014 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir. Il est 20h50.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le 1^{er} vice-président:



Maurizio Di Felice



La secrétaire:



Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de M. G. Grandjean relatif au Plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».
- Postulat de M. E. Lock «TUG».
- Interpellation de M. M. Girardet «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».

Postulat relatif au plan partiel d'affectation zone verte « La Ballastière ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au début de l'année 1999, le conseil communal acceptait le préavis N° 30 de la législature 1996 – 2001 qui légalisait un périmètre de 21'192 m² dans le secteur de la ballastière cédé gratuitement par les CFF à la commune de Gland.

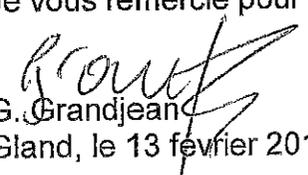
Depuis lors, ce préavis n'a pas été mis en œuvre par la Municipalité. Actuellement, le site est laissé à un complet abandon par le propriétaire du terrain. Des travaux de préservation souhaités par une expertise du Dr Maibach, biologiste, en 2006, n'ont pas été effectués. Cela conduit à une raréfaction de l'eau par un comblement naturel de la dépression, d'où une importante diminution de la qualité de l'endroit. Largement recouvert de ronces, ce site est en train de perdre son intérêt en tant que biotope. Il en devient même dangereux pour des enfants qui s'y aventureraient.

Le règlement régissant le plan partiel d'affectation, adopté par le conseil communal en 1999, conciliait l'intérêt la protection de la nature et l'intérêt du public pour cette parcelle située aux portes de notre localité. Les exigences actuelles du service « Biodiversité et Paysage » concernant l'application de ce règlement et les mesures prévues dans le projet de plan de quartier de la Combaz ne semblent plus concilier ces buts.

Je demande, par conséquent, que la Municipalité fournisse au conseil un rapport établissant :

- les raisons qui l'ont conduite à ce qu'elle renonce au transfert de cette parcelle dans le domaine communal.
- la manière dont elle entend insérer ce site dans les projets de développement de ce secteur de notre localité

Je vous remercie pour votre attention.


G. Grandjean

Gland, le 13 février 2014

Postulat TUG

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

Lors du dernier conseil communal de décembre 2013 la commission de gestion vous à soumis son rapport intermédiaire (que vous avez accepté) consacré au Transport Urbain de Gland (TUG).

L'analyse de la commission de gestion à mis en lumière des interrogations dans le fonctionnement des TUG. Interrogations reprises dans la conclusion du rapport sous formes de vœux.

Le soussigné ainsi que les membres de la commission de gestion estiment que ces vœux doivent être suivis d'effet concrets par la voie du présent postulat.

Je demande donc à la municipalité de traiter les points suivants :

- Obtenir des statistiques fiables et justifiées de la part des différents intervenants
- Réaliser une enquête de satisfaction auprès de la population (tous les usagers et non usagers)
- Étudier la possibilité d'intégrer la ligne de bus du TUG dans le projet des transports public mené par le Conseil Régional tout en conservant un transport scolaire.

Je vous remercie de votre attention.

Evan Lock et consorts Gland, le 13.02.14.



INTERPELLATION

Un article du 24 H de fin décembre de l'année dernière titrait en 1^{ère} page :

Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature

Cet article faisait allusion au 20 ans de la Fondation MAVA domiciliée à Gland tout comme le WWF et l'UICN.

Cela m'a amené à me poser la question dans quelle mesure la Municipalité avait cherché à en tirer profit pour donner à la ville de Gland une carte de visite originale et différente des autres communes. A la manière de Lausanne dont le titre de **Lausanne, capitale olympique** est un terme mondialement connu.

Actuellement nous nous focalisons sur celui de **Gland, cité de l'énergie**. C'est très bien et j'approuve pleinement cette démarche. Mais : à ce jour plus de 15 communes vaudoises possèdent déjà ce label. Alors imaginez le nombre sur l'ensemble de la Suisse. Dans quelques années lorsque l'immense majorité des communes auront rempli les critères pour être une cité de l'énergie, ce terme tombera gentiment dans la désuétude au même titre que le label ISO qui était la panacée il y a quelques années et dont plus personne ou presque ne parle aujourd'hui.

A l'heure où trop de gens considèrent encore Gland comme une cité dortoir nous pouvons, nous devons montrer que notre ville a des arguments pour se faire connaître loin à la ronde.

Tout le monde peut être ISO, tout le monde peut être une cité de l'énergie. Mais seul Gland peut se prévaloir d'être la capitale mondiale de la sauvegarde de la nature. Qui plus est quand notre emblème est un chêne.

Dès lors je demande à la Municipalité de nous informer sur les points suivants :

- A-t-elle déjà planché sur cette question. Si oui quelle a été son appréciation.
- A-t-elle contacté les organismes en question pour voir dans quelle mesure des synergies pourraient être développées.
- Des manifestations pourraient-elles être organisées en partenariat avec ceux-ci.
- Comment exploiter cette situation unique au monde et l'intégrer dans une stratégie de communication afin de valoriser l'image de la ville de Gland.

Je vous remercie

13.2.14 J. Cerin